Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_04-DE

COMMUNE DE TREMARGAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 JUILLET 2026

Date de la convocation :
26 juin 2026

Nombre de conseillers	
En exercice	**11**
Présents	**6**
Votants	**8**

Secrétaire de séance :
M. Matthieu APRIOU

Le **lundi six juillet deux mille vingt-six à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal de la commune de Trémargat se sont réunis, sur convocation de Madame Marie-France BERNARD, Maire, à la mairie de Trémargat.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Marie-France BERNARD, M. Matthieu APRIOU, M. François JEGOU, M. Yann LE POULLENNEC, Mme Dominika DOLENGIEWICZ, Mme Agnès CASSIN.

ETAIENT REPRÉSENTÉS : Mme Malo COMBES (pouvoir à M. Yann LE POULLENNEC), Mme Fairouz SAID (pouvoir à Mme Agnès CASSIN).

ETAIENT ABSENTS : Mme Gwennaëlle PORS, M. Damien LOSEILLE, M. Dorig LE CRAS.

DÉLIBÉRATION N°2026_09_04
SUBVENTION AUX ASSOCIATION
ANNÉE 2026

La commune de Trémargat, soucieuse de soutenir la vie associative locale et de favoriser le dynamisme culturel, social et sportif de son territoire, souhaite attribuer des subventions à des associations dont les actions contribuent à l'intérêt général et au développement du lien social. L'attribution de ces subventions s'inscrit dans le cadre des compétences de la commune en matière de soutien aux initiatives associatives, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

L'étude des demandes de subvention a été confiée à la commission Vivre Ensemble.

CONSIDÉRANT que la commune de Trémargat entend soutenir les associations locales dont les actions contribuent à l'animation du territoire, à la cohésion sociale et au développement culturel, sportif ou caritatif ;

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 022-212203657-20260706-2026_09_04-DE

FIXE le montant versé par adhérent aux associations sportives hors communes à **20,00 €** au titre de l'année 2026.

VALIDE le versement des subventions au titre de l'année 2026 comme présentées dans le tableau ci-dessous.

Nom	Validé 2026
ADMR	20,00 €
ADSM (secrétaire de mairie)	20,00 €
Bad club	20,00 €
Banque alimentaire	27,75 €
Cercle celtique Rostren	20,00 €
Cercle celtique "les blés d'or"	20,00 €
Ciné Breizh	50,00 €
Cinéma Argoat "la belle équipe"	50,00 €
Comité de jumelage	200,00 €
Cyclo club du Blavet	20,00 €
DIV YEZH Laruenn	200,00 €
Épice et tout	800,00 €
Eau et rivières	20,00 €
GAT	200,00 €
GSCF (pompiers)	50,00 €
JUDO club pélémois	80,00 €
La Pépie	800,00 €
Les binettes	200,00 €
OSL 22 (office des sports et loisirs)	20,00 €
Poney club	60,00 €
Protection civile CA	20,00 €
Raok	50,00 €
Restos du cœur	50,00 €
RKB	50,00 €
Rostren football club	20,00 €
SAGA	200,00 €
Solidarité paysans	50,00 €
Studio Danse	20,00 €
Trégor Goelo athlétisme	20,00 €
Team du Pelem	20,00 €
TOTAL	**3 377,75 €**

Le secrétaire de séance,
M. Matthieu APRIOU
1er Adjoint

La présidente de séance,
Marie-France BERNARD
Maire

